

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT O-0058/07

posée conformément à l'article 108 du règlement

par Guido Sacconi, au nom de la commission temporaire sur le changement climatique  
à la Commission

Objet: Stratégie de la Commission pour la conférence de Bali sur les changements climatiques  
(COP 13 et COP/MOP 3)

Quelle est la stratégie de la Commission pour veiller à ce que les parties à la convention sur les changements climatiques parviennent à un mandat de négociation? Que compte faire la Commission pour que ce mandat de négociation impose des objectifs contraignants en matière d'émissions qui permettraient de réaliser les réductions d'émissions nécessaires dans le monde au cours des prochaines décennies?

Dépôt: 12.09.2007

Transmission: 14.09.2007

Echéance: 21.09.2007